

exportations de ces manufacturiers paraissent sans importance, comparées à l'exportation des articles manufacturés produits par les cultivateurs.

Si ces avantages doivent profiter aux manufacturiers, si cette remise de droits doit profiter et si elle profite au distillateur, lui permettre de manufacturer ici des produits qu'il ne pourrait pas y manufacturer sans cela, accordons le même avantage aux cultivateurs, permettons-leur de se livrer plus en grand à la fabrication du bœuf, du beurre et du fromage qu'ils destinent à l'exportation; s'ils sont mis en position de faire venir des produits bruts qui sont à meilleur marché dans la république voisine qu'ici, et s'ils convertissent ces produits bruts en bœuf, en beurre et en fromage, destinés à l'exportation, donnons-leur cet avantage, mettons-les en position d'en profiter, encourageons-les à le faire. Car la fabrication de ce genre de produits profite non-seulement aux fabricants qui y trouvent leur profit, mais à tout le pays, puisque du fait de l'importation de cet article pour en nourrir nos animaux, la fertilité du sol est augmentée, sa production est améliorée et nous nous trouvons plus en état de lutter sur les marchés étrangers.

Ce sont ces avantages seuls et les profits que peuvent faire les cultivateurs, qui procurent aux manufacturiers ce marché intérieur dont les députés ministériels disent tant de bien. Qu'est notre marché intérieur? Il est ce que le font les cultivateurs pour les manufacturiers; si le marché que fournissent les cultivateurs et la classe agricole était fermé à nos manufacturiers, où écouleraient-ils leurs produits? Ils seraient sans marché aucun, car sous le régime de serre-cloûde imposé par le gouvernement, nos manufacturiers sont tout à fait incapables d'exporter leurs produits et de lutter sur les marchés étrangers avec les manufacturiers libre-échangistes de l'Angleterre.

L'honorable monsieur a parlé assez longuement de cette question des remises de droits, dans sa réponse à l'honorable député de Grey (M. Landerkin). J'approuve de tout cœur les objections formulées par ce dernier contre le système en vigueur. Je crois que c'est un résultat inique de la politique protectrice du gouvernement; je crois que c'est une conséquence inévitable de cette politique, et que l'une et l'autre devraient être condamnées par le peuple.

Si, toutefois, nous devons avoir des remises de droits, qu'il y en ait pour tout le monde; s'il nous faut subir la protection, qu'elle soit la même pour tous. Si une classe de la société doit être protégée, et si les députés de la droite croient que cette protection sera profitable à cette classe, elle devrait s'étendre également aux autres classes, aux cultivateurs aussi bien qu'aux autres.

S'il faut accorder des remises de droits aux fabricants de whiskey, qu'on en accorde aussi aux cultivateurs, de manière à ce qu'ils puissent profiter des avantages qui peuvent en résulter.

Quels sont les faits? L'honorable député qui a parlé en faveur des fabricants de whiskey a prétendu que cette remise de droits était bien peu de chose. Alors quelle raison a-t-on de l'établir; pourquoi le gouvernement veut-il la maintenir, et laisser subsister un régime qui crée des distinctions odieuses entre deux classes de la population? Il est admis que le but de cette remise de droits est d'avantager les distillateurs et on croit qu'ils en ont bénéficié. Le ministre des douanes a lui-

M. FISHER.

même avoué que, dans son opinion, cette politique a été profitable aux distillateurs.

Pour ma part, je crois que cette diminution a produit bien peu de chose et que les distillateurs s'en sont fort peu prévalus, et le ministre des douanes, qui passe généralement pour un chaud partisan de la tempérance, trouve malheureux que les distillateurs n'aient pas fabriqué plus de whiskey.

M. BOWELL : Vous préféreriez qu'il fût bu ici, et moi j'aime mieux qu'il soit exporté. Voilà toute la différence.

M. FISHER : Je préférerais qu'il ne fût pas fabriqué dans le pays du tout. Je voudrais qu'il n'y eût pas de profit pour les distillateurs à exercer leur industrie ici; je voudrais qu'on ne leur accordât pas d'avantages qui leur permettent, non seulement de se maintenir, mais de faire de tels bénéfices, que les autres sont tentés de se livrer à ce genre d'industrie.

Je n'ai aucune confiance dans ce mode adopté par le gouvernement. Il vaudrait bien mieux enlever des avantages aux distillateurs, que de leur en conférer de nouveaux. En agissant comme ils le font, les ministres établissent un régime de favoritisme en faveur des distillateurs, encouragent ce trafic, et donnent la preuve qu'ils préfèrent encourager les fabricants de whiskey plutôt que les fabricants de bœuf, de beurre et de fromage. Tant qu'ils continueront ces distinctions odieuses, qu'ils favoriseront ce régime inique, qu'ils avantageront une classe de fabricants aux dépens d'une autre, le public ne pourra jamais en arriver à une autre conclusion que celle que j'ai indiquée.

Les remarques de l'honorable député de Grey-est (M. Sproule) ont fait surgir une autre manière d'envisager cette question. Il a parlé du prix des grosses céréales et a prétendu que si le gouvernement permettait l'entrée du maïs en franchise, et accordait une remise de droits sur le maïs importé pour l'élevage et donné en nourriture aux animaux destinés à l'exportation, cela ferait baisser le prix de nos grosses céréales, sur notre propre marché.

Ainsi que l'a clairement démontré l'honorable député qui siège en arrière de moi (M. McMillan), nous savons tous que les cultivateurs qui entendent un peu les affaires, peuvent facilement vendre leurs grosses céréales à des prix avantageux et acheter du maïs à bon marché et d'autres produits aux Etats-Unis. Il serait bon que nos cultivateurs missent un peu d'entente des affaires dans leurs opérations.

Mais quant aux distillateurs, qu'est-ce qui a lieu? Si le gouvernement ne leur accordait pas une remise de droits sur le maïs qu'ils importent des Etats-Unis, ne seraient-ils pas obligés d'acheter ce maïs de nos cultivateurs dans les comtés d'Essex, de Kent et autres de l'ouest d'Ontario? Si l'argument vaut pour les grosses céréales, il vaut aussi pour le maïs.

Si le gouvernement croit que nos menus grains sont en danger, qu'il supprime la remise sur le maïs importé et exporté après être converti en whiskey, et permette à nos cultivateurs de l'ouest de retirer les avantages de l'augmentation du prix que leur maïs pourrait réaliser. Mais ce n'est pas ce que désirent les honorables membres de la droite. C'est en exposant une fausseté comme celle-là, que nous pouvons démontrer les injustices flagrantes causées par notre système de protection. Bien que le